### **RAPPORT DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Aussi, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 02 février 2021, le budget primitif 2021 sera, quant à lui, présenté lors de la séance d'un prochain conseil municipal qui aura lieu à l'issu d'un délai de 2 mois. Le débat n'a pas lui-même de caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

### I. Contexte général

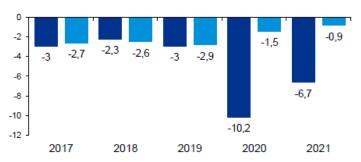
### A) Contexte économique et financier

La loi de finances 2020-1721 pour 2021 a été publiée au Journal Officiel du 30/12 dernier. Le texte de cette loi comporte de nombreuses mesures de soutien aux entreprises touchées par les conséquences de la crise sanitaire ainsi que la mise en œuvre de la baisse des impôts de production.

<u>PIB</u> – Avec une diminution de 8.3% selon les dernières publications de l'INSEE, le PIB de la France a chuté lourdement en 2020 sous les effets de la crise sanitaire et de l'arrêt des principales composantes de l'économie nationale lors du 1<sup>er</sup> confinement. Selon les dernières projections du Gouvernement, les effets du plan de relance et de la reprise économique en général devrait faire remonter la croissance à 6% en 2021 avec un retour au niveau d'activité de fin 2019 attendu vers le 1<sup>er</sup> trimestre 2022

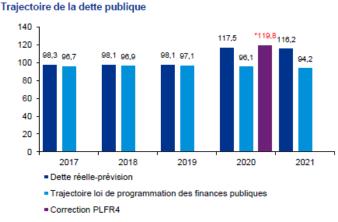
<u>Le déficit public</u> – Supporté pour l'essentiel par l'Etat, le déficit public s'effondre pour 2020 à 10 % environ du PIB en raison d'une part de toutes les dépenses engagées pour lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire et d'autre part de la baisse des recettes au regard des exonérations de charges & d'impôts décidées.





- Déficit public réel-prévision
- Trajectoire loi de programmation des finances publiques 2018-2022

<u>La dette publique</u> – Sous l'effet d'un besoin de financer des déficits abyssaux, la dette publique a progressée fortement en 2020 pour atteindre près de 120% du PIB & elle ne devrait pas retrouver son niveau d'avant crise avant 2025 selon Bercy.



Source: Prévision du PLF 2021

<u>L'Emploi</u> – Après une décrue amorcée depuis 2015, le taux de chômage rebondit fortement pour atteindre un niveau autour de 9% à la fin de l'année 2020.

<u>L'inflation</u> – D'après les publications de l'INSEE de décembre 2020, les prix à la consommation varient de 0 % sur 1 an soit une stabilité qui traduit la baisse générale d'activité (consommation & investissements). Selon certains scénarios, l'inflation s'établirait à + 0,6% en 2021 et + 1% en 2022.

### B) Les mesures de soutien aux entreprises : Baisse des Impôts de production

Mesure clef du plan de relance et de l'objectif de relocalisation d'industries sur le territoire national, une réduction des impositions dites de production est décidée par la Loi de Finances 2021. Cela se traduit par l'articulation des 4 mesures suivantes :

- Réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) payées par les entreprises industrielles → impact bloc communal (communes – EPCI) à travers une baisse de moitié des valeurs locatives des locaux industriels déterminées selon la méthode dite « comptable »
- Réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour toutes les entreprises redevables de cet impôt → impact région
- Abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) de 3
   % à 2 %, pour garantir que toutes les entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de la CVAE et de la CFE,
- Mise en place d'une mesure permettant, sur délibération des collectivités locales, de prolonger de 3 ans l'exonération de Cotisation Economique Territorial (CFE & CVAE) en cas de création ou d'extension d'établissements intervenant à compter du 01/01/2021 → impact EPCI

Même si une compensation est prévue par rapport à la situation actuelle, cette mesure pourrait avoir pour conséquence de freiner la dynamique des bases fiscales.

# C) La réforme de la taxe d'habitation (TH) :

### Rappel des principes

Conformément à l'engagement du Président de la République, la TH pour les résidences principales est supprimée progressivement sur une période de 5 ans ce qui permet à tous les foyers fiscaux de bénéficier d'ici 2023 d'une hausse de leur pouvoir d'achat

### Principe de Neutralité pour les communes

En contrepartie de la suppression de la TH, les communes bénéficient à compter de 2021 du reversement de la part départementale de la Taxe Foncier Bati (TFB) avec un système d'écrêtement ou de compensation.

L'écrêtement ou la compensation s'effectue de façon intégrale & pérenne dès 2021 à travers le jeu d'un Coefficient Correcteur « CoCo » qui assure la neutralité financière de la réforme pour les communes. Ce « CoCo » sera calculé en 2021 et sera fixe. D'après les projections qui nous ont été communiquées fin 2019, il devrait s'établir à 0.8475 environ pour notre commune qui devrait donc se situer dans la situation d'un écrêtement.

A titre indicatif, la TH s'élevait à 665 K€ pour 2020.

### D) <u>Principales mesures relatives aux collectivités locales</u>

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal est annoncée stable avec un écrêtement de la Dotation forfaitaire (DF) et une augmentation des dotations de péréquation notamment de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). A titre indicatif la DF & la DSR s'élevait respectivement à 241,7 K€ & 226,6 k€ en 2020.

L'enveloppe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mécanisme de péréquation horizontale devrait rester stable.

Le niveau historiquement élevé en 2020 des dotations de soutien à l'investissement (comprenant DSIL & DETR) serait maintenu pour 2021.

#### **II - Positionnement finances locales**

Présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats :

				4194 hab	4256 hab	4323 hab				
	MONT	ANT TO	TAL K€	MONTANT € PAR HAB						
Sources DGFIP	L	LOUVERNE LOU			OUVERNE STR			ATE 3500 à 5000 h		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	4334	4104	5738	1033	964	1327	1 052	1 048	1 069	
Dont : Impôts Locaux	1855	1913	2169	442	450	502		443	454	
Dont Autres impôts et taxes	168	161	171	40	38	40		67	68	
Dont Dotation globale de fonctionnement	484	479	468	115	112	108	146	145	147	
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	3333	3086	4670	795	725	1080	917	911	927	
dont : Charges de personnel	1721	1652	1674	410	388	387	447	442	446	
Dont Achats et charges externes	810	806	991	193	189	229	236	241	247	
Dont Charges financières	53	53	47	13	13	11	25	23	22	
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	1001	1018	1068	239	239	247	135	137	142	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT										
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	2829	2570	3926	675	604	908	429	441	460	
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	800	540	360	191	127	83	74	73	73	
Dont Subventions reçues	242	508	424	58	119	98		70	75	
Dont Taxe d'aménagement			167	0	0	39			18	
Dont FCTVA	273	144	271	65	34	63	35	38	44	
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	1599	2689	3513	381	632	813	414	446	480	
dont : Dépenses d'équipement	1 202	2 363	2 401	287	555	555	304	344	372	
Dont Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	276	309	228	66	73	53		78	77	
= Besoin ou capacité de financement de la section d'in	-1 231	119	-414	-293	28	-96		5	20	
Résultat d'ensemble = R - E	2232	899	1481	532	211	343	150	131	122	
AUTOFINANCEMENT										
Excédent brut de fonctionnement	1255	1133	1313	299	266	304	200	203	208	
Capacité d'autofinancement = CAF	1227	1231	1275	292	289	295	179	183	191	
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	951	922	1048	227	217	242	99	105	115	
ENDETTEMENT										
Encours total de la dette au 31 décembre N	2054	2283	2415	490	536	559	770	762	751	
Encours des dettes bancaires et assimilées	2048	2279	2411	488	535	558	755	747	734	
Annuité de la dette	329	363	275	79	85	64	104	100	97	
FONDS DE ROULEMENT	1669	1561	2023	398	367	468	335	337	336	
ELEMENTS DE FISCALITE										
BASES										
Taxe d'habitation (y compris THLV)	4 346	4 447	4 596	1036	1045	1063	1375	1382	1423	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5563	5916	7033	1326	1390	1627	1217	1220	1251	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	168	168	176	40	39	41	25	26	27	
Taxe										
Taxe d'habitation (y compris THLV)	606	632	654	144	149	151	195	197	203	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1122	1217	1443	267	286	334		230	237	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63	64	68	15	15	16	12	13	13	

La comparaison des chiffres 2019 nous permet de positionner notre commune par rapport à celles de la même strate nationale.

L'année 2019 a été marquée par des opérations exceptionnelles sur cessions sans impact en résultat mais qui ont eu pour effet de gonfler pour 1351 K€ les produits et charges de fonctionnement dans les données DGFIP ce qui conduit à une lecture erronée par rapport à la moyenne de la strate. Ainsi si on retraitait ces opérations,

- Les produits de fonctionnement par habitant de notre commune sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale malgré l'appui des contributions directes. A noter une relative faiblesse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) inférieure de 26.5% à la moyenne nationale.
- Les charges de Fonctionnement par habitant ressortiraient à 768 € par habitant soit un montant inférieur de 17% à la strate ce qui traduit une maitrise d'ensemble de nos charges de gestion dont la moitié se rapportent aux charges du personnel.

Concernant les éléments de fiscalité, si la TH perçue par habitant de 151 € s'avère inférieure à 25.6% à la moyenne nationale de la strate, la TFB à 334 € / habitant apparait en revanche nettement

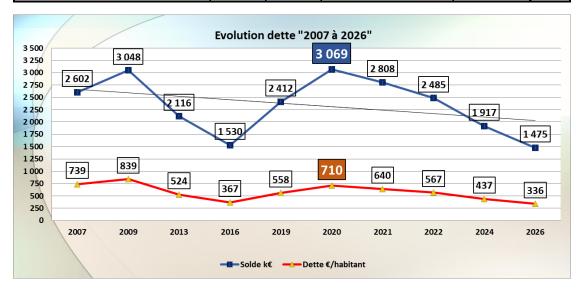
supérieure à cette moyenne soit + 40.9% ce grâce à la contribution des entreprises à caractère industriel.

En conséquence, grâce au développement de la contribution du foncier bâti, notre résultat comptable 2019 par habitant ressort à 247 € contre 147 € pour la strate. Cet écart favorable se retrouve de la même façon au niveau des données d'autofinancement.

### III. Point sur notre endettement

Projection de la dette Budget Principal.

	ANNEE	TAUX CON	TRACTUEL	DUREE	САР	ITAL	
ETABLISSEMENT BANCAIRE	REALISATION	INDEX	MONTANT	(ANNEE)	INITIAL	CRD 31/12/2020	
CAISSE DES DEPOTS	2004	LIVRETA		28	91 831	45 185	
CREDIT MUTUEL	2007	FIXE	4,24	20	300 000	132 246	
CREDIT MUTUEL	2007	FIXE	4,08	15	550 000	93 071	
CREDIT AGRICOLE	2009	FIXE	4,46	15	450 000	150 049	
CREDIT AGRICOLE	2009	CAPE	3,10	12	335 642	121 196	
CREDIT AGRICOLE	2014	FIXE	3,68	15	280 000	172 749	
CREDIT AGRICOLE	2017	FIXE	1,40	15	800 000	628 045	
CREDIT AGRICOLE	2018	FIXE	1,55	15	400 000	350 546	
CREDIT AGRICOLE	2018	FIXE	1,15	15	400 000	375 415	
CREDIT AGRICOLE	2019	EN/E	4.45	4.5	100 000	1 000 000 1	
CREDIT AGRICOLE	2020	FIXE	1,15	15	900 000		
<b>TOTAL DETTE AU 3</b>	1/12/202	0				3 068 502	
DON'T DEDARTITION D	AD TALLY	FIXE	1,81			2 902 120	94,6%
DONT REPARTITION PAR TAUX (avec indication taux moyen)		CAPE	1,69			121 196	3,9%
(a. coaloution taux		LIVRET A	1,30			45 185	1,5%



L'encours de la dette du budget principal au 31/12/2020 est de 3.068.502 € avec un taux moyen de 1.8%. Près de 95% de la dette étant en taux fixe, le risque taux est quasiment inexistant. A noter que

le niveau de la dette est équivalent à celui de 2009 étant précisé que le nombre d'habitants était à cette époque plus faible.

Pour mémoire, le solde de 900 K€ sur l'emprunt de 1.800 K€ engagé en décembre 2017 au titre du financement des travaux « centre-bourg » a été réalisé en fin d'année 2020.

Au 31/12/2020, notre capacité de désendettement (encours de la dette 3069 K€ / 1354 K€ d'épargne brute est de 2,27 années (2,55 années sans tenir compte des 150 K€ de contribution du budget annexe lotissement).

Notre encours de dette par habitant s'élève à 710 € au 31/12/2020, celui de la moyenne nationale de la strate étant à 736 € pour 2019 suivant les données DGFIP. (Donnée 2020 non disponible)

### IV. Point sur notre fiscalité

Références fiscales locales :

Communes	Population	TAXE HABITATION			TAXE FONCIER BATI				TAXE FONCIER NON BATI				
	(base INSEE 01/01/2021)	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
LAVAL	49 573	19,96	19,96	19,96	19,96	25,91	25,91	25,91	25,91	35,96	35,96	35,95	35,95
St-BERTHEVIN	7 348	15,00	15,00	15,00	15,00	22,80	22,80	22,80	22,80	38,98	38,98	38,98	38,98
CHANGE	6 128	11,95	11,95	11,95	11,95	18,40	18,40	18,40	18,40	32,00	32,00	32,00	32,00
BONCHAMP	6 087	16,03	16,03	16,92	16,92	21,97	21,97	23,18	23,18	39,47	39,47	41,65	41,65
LOUVERNE	4 386	13,94	13,94	14,22	14,22	20,16	20,16	20,56	20,56	37,69	37,69	38,44	38,44
LHUISSERIE	4 275	14,08	14,78	14,78	14,78	24,14	25,34	25,34	25,34	37,22	39,09	39,09	39,09



Notre commune se situe en second rang en taux TH et TFB avec des taux inférieurs aux communes voisines à population plus importante (excepté CHANGE). Notre faiblesse constatée des valeurs locatives se traduit par des ressources TH/habitants inférieures de 26% à celles de notre strate alors que celles issues de TFB sont supérieures de 41% comme évoqué précédemment.

On rappelle que la taxe d'habitation ne sera plus perçue par notre commune à compter de 2021 mais cela sera sans impact négatif sur nos finances du fait du système de compensation mis en place.

### V. projection 2021

	PRESENTATION SYNTHETIQU	JE DU BUDGE	T PRINCIPAL	- SECTION	FONCTION	NEMENT	
		2017	2018	2019	202	20	2021
	LIBELLES	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Projection	Prévisions
		CA	CA	CA	BP	CA	BP
	Development skewers and						
	Remboursement charges personnel	70 454	47 087	39 419	50 000	103 152	50 000
S	Produit des services et ventes (hors produits exceptionnels		466 691	493 445	498 078	345 207	427 543
RECETTES	Contribution directes Louverné	1 823 476	1 913 480	2 164 732	2 245 209	2 278 443	2 280 000
<u> </u>	Autres contributions	580 768	543 695	520 295	475 235	480 606	444 191
$\overline{c}$	Dotations et subventions	867 256	857 548	796 738	826 610	843 699	820 610
2	Revenus des immeubles	142 150	170 533	144 783	135 000	69 504	30 000
	Produits exceptionnels et financiers	37 852	19 803	12 086	5 000	30 676	5 000
	TOTAL RECETTES A	3 977 416	4 018 837	4 171 499	4 235 132	4 151 287	4 057 344
	Achat	503 042	532 117	553 328	552 740	469 672	529 500
	Services extérieurs	194 329	169 471	337 989	326 800	286 961	306 000
	Autres services extérieurs	112 135	106 958	100 058	125 550	64 180	99 000
co	Impôts et taxes	14 615	18 466	16 843	16 800	11 237	12 800
EPENSES	Charges du personnel	1 791 426	1 696 656	1 713 238	1 855 000	1 784 582	1 862 000
200	Rembst taxe Jeunes Agriculteurs+ FPIC	16 786	17 270	5 100	6 000	7 893	8 000
M	Autres charges de gestion courante	306 807	325 441	379 142	383 231	304 889	375 706
曲	Charges exception et provisions (67 & 68)	13 072	20 355	482	5 000	3 747	6 500
	SOUS TOTAL	2 952 213	2 886 734	3 106 179	3 271 121	2 933 160	3 199 506
	Intérêts	53 285	53 414	47 314	45 900	48 924	56 000
	Capital de la dette	277 755	313 128	227 947	242 708	242 708	311 000
	TOTAL DEPENSES B	3 283 253	3 253 277	3 381 440	3 559 729	3 224 792	3 566 506
	Autofinancement net des invest C=A-B	694 163	765 561	790 058	675 403	926 496	490 838
10	Lotissement	180 844	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
AUTRES	Travaux en régie	73 935	150 000	108 863	46 484	34 303	35 000
半	Dépenses imprévues	73 935		100 003	70 000	34 303	70 000
$\supseteq$	TOTAL RECETTES EXCEPTIONNELLES D	254 779	150 000	258 863	126 484	184 303	115 000
	TOTAL RECEITES EXCEPTIONNELLES D	254 119	150 000	200 000	120 404	104 303	115 000
	Autofinancement apparent E=C+	948 942	915 561	1 048 921	801 887	1 110 799	605 838
	Rbst Capital/Dette F	277 755	313 128	227 947	242 708	242 708	311 000
	Dotations aux amortissements G	225 643	210 588	209 081	231 484	231 484	235 000
	H=D+F.	1 001 054	1 018 102	1 067 787	813 111	1 122 023	681 838
	Reports	8 283	0	0	0	0	
	RESULTAT DE CLOTURE J=H+I	1 009 337	1 018 102	1 067 787	813 111	1 122 023	681 838

#### Année 2020

Malgré un recul global de 84 k€ des recettes par rapport au BP 2020 (provenant pour -153 K€ produits des services et -65 K€ revenus des immeubles), le réalisé de l'année 2020 affiche une projection de résultat de clôture supérieur à celui de 2019 soit 1.122 K€ contre 1.068 K€ ce grâce à une maitrise des dépenses sur l'ensemble des postes soit -173 k€ par rapport au réalisé 2019 cela malgré l'augmentation attendue des charges de personnel (+71 K€) du fait d'embauches (notamment responsable technique).

#### **Année 2021**

Le contexte sanitaire étant encore très incertain à ce jour, les prévisions de recettes (hors lotissement & travaux en régie) sont positionnées pour 2021 à 4.057 K€ par mesure de prudence soit quasiment 100 K€ de moins que celles réalisées en 2020 (4151 k€) étant précisé qu'il était prévu 4.235 K€ au BP 2020. Ces recettes prévisionnelles reposent principalement sur les contributions directes qui ont été chiffrées au niveau de 2020 soit 2.280 K€ (56% du total des recettes). Par prudence concernant les revenus des immeubles, il n'a pas été tenu compte des produits de locations de salles & les produits des services ont été diminués par rapport au réalisé 2019 & au BP 2020.

Concernant les charges prévisionnelles 2021 (hors frais financiers), elles sont positionnées à 3.200 K€ contre 2.933 K€ en réalisé 2019 & 3.106 K€ en réalisé 2020. Il est tenu compte de la poursuite d'une part de l'entretien des bâtiments & de la voirie et d'autre part de l'accompagnement financier des associations. Les charges de personnel 2021 évoluent de 8.7 % par rapport aux réalisations 2019 & de

4.3% sur celles de l'année 2020 pour laquelle les embauches effectuées n'avaient pas un impact entier de 12 mois.

Les recettes exceptionnelles provenant du budget annexe lotissement ainsi que les dépenses imprévues sont retenues pour des montants identiques au passé soit respectivement 150 K€ & 70 K€.

L'autofinancement apparent prévisionnel s'établit à 605 K€ pour 2021 montant inférieur à celui pour le BP 2020 & aux réalisés des années 2017 à 2020.

Compte tenu de ces prévisions, le résultat de clôture ressortirait à 682 K€ pour l'année 2021 alors qu'il dépassait 1 M€ en réalisations pour chacune des années 2017 à 2020

## VI. Projets 2021

Ce résultat de clôture de la section fonctionnement d'un montant de 682 K est repris dans le tableau de la section investissement ci-après :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUI	OGET PRIN	NCIPAL - S	SECTION I	NVESTISS	EMENT		
	Į	DEPENSES	5	RECETTES			
Libellé	Dépenses engagées	Nouvelles	Inscriptions BP 2021	Recettes engagées	Nouvelles	Inscriptions BP 2021	
Reversement DETR / salle H Bouché	215		215			0	
Travaux en régie		35 000	35 000			0	
FCTVA			0		230 000	230 000	
Taxe d'Aménagement		56 700	56 700			0	
Dépôt et cautionnements versés (dépots Garantie) Avances sur marchés.	570	O	570	570		570	
Subvention d'équipement personnes privées		10 000	10 000			0	
Subv Equipement Méduane Habitat*Cession Maison+refacturation démolition et gaz	117 500	138 500	256 000	200 000	83 000	283 000	
Centre bourg - Tx réhabilitation	504 457	80 000	584 457	123 958		123 958	
Achat terrains non bàtis	300	15 000	15 300			0	
Groupe scolaire, sécurisation - Mairie site internet	276		276			0	
Logements instituteurs et poste - Tx Isolation	176 449	102 914	279 363		102 317	102 317	
Divers Bâtiments	22 473	148 900	171 373			0	
Divers voirie, éclairage, piste cyclable	18 235	159 072	177 307	46 977	50 279	97 256	
Aires de quartier, Vannerie, hameaux, jardins familiaux, cimetiere, signalétique	15 364	60 000	75 364			0	
Achats de Matériels 2020	12 622	85 150	97 772		1 000	1 000	
Installations sportives - extension salle de sports HB	1 823 671	65 906	1 889 577	153 668	311 764	465 432	
Installations sportives - extension vestiaires foot		150 000	150 000			0	
Espace Jeunesse	28 896	523 454	552 350	100 000	285 785	385 785	
Ancienne mairie		20 000	20 000			0	
Le vallon de BARBE		24 000	24 000			0	
Provisions acquisitions ou Pole Culturel		200 000	200 000			0	
Dépenses imprévues et divers		59 144	59 144			0	
SOUS- TOTAL	2 721 028	1 933 740	4 654 768	625 173	1 064 145	1 689 318	
Résultat prévisionnel section fonctionnement					681 838	681 838	
Amortissements					235 000	235 000	
Emprunts - remboursements / souscription		311 000	311 000	1 675			
Aff Résultats exercice 2020 / FONCT (1122023 €) + INVEST (1237589€)					2 359 612	2 359 612	
TOTAL	2 721 028	2 244 740	4 965 768	626 848	4 340 595	4 965 768	

Compte tenu des dépenses engagées au 31/12/2020 d'un montant de 2.721 K€ et de dépenses nouvelles d'investissements auxquelles s'ajoute 311 K€ de remboursement de la dette chiffrées à 1.934 K€, il serait inscrit 4.966 K€ au BP 2021.

Ce programme d'investissements 2021 retient la finalisation de l'aménagement du centre-ville, l'achèvement d'une part de l'extension de la salle Hélène Boucher et d'autre part des travaux d'isolation des logements instituteurs & de la poste, la construction de l'espace jeunes, les extensions de l'atelier des services techniques et des vestiaires du Foot, les travaux d'entretien des bâtiments (notamment la toiture du restaurant scolaire), la poursuite de travaux de réfections des trottoirs &

d'aménagements de quartiers sans oublier les investissements récurrents tels les besoins en matériels divers. Des provisions sont par ailleurs positionnées pour les études des projets « vallon de Barbé » et réhabilitation ancienne mairie ainsi que pour des acquisitions immobilières et projet Centre culturel.

Pour financer ce programme d'investissement, outre le résultat 2021 de la section fonctionnement (682 K€), contribueront l'affectation des résultats significatifs attendus pour 2020 (2360 K€), le FCTVA estimé à 230 K€ ainsi que les subventions d'un montant de 1.176 K€ (dont 425 K€ sont engagées au 31/12/2020).

Il est précisé que ce programme d'investissements ne tient pas compte de l'acquisition d'une ou plusieurs cellules commerciales que notre commune serait amenée à effectuer en 2021 & les années suivantes dans le cadre d'un portage foncier pour aider à l'installation de nouveaux commerces. Un budget annexe sera créé à ce titre pour isoler les opérations acquisition-financement-location

#### **ENJEUX POUR LA COMMUNE**

- Avoir pour objectif de préserver la qualité du service public pour orienter utilement nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- Trouver de nouveaux commerces sachant notre commune n'est pas reconnue zone de carence
- Maintenir la maitrise de nos frais de fonctionnement et notamment des charges de personnel, même dans le contexte du développement de nos services pour préserver notre capacité d'autofinancement & garantir une capacité d'investissement significative.
- Poursuivre notre programme d'investissements pour répondre aux besoins exprimés et à l'évolution démographique de la commune
- Être prudent dans nos investissements afin ne pas recourir démesurément à l'emprunt car il faut avoir à l'esprit que les contributions de Laval Agglomération et les dotations de l'état pourraient avoir à moyen & long terme une tendance baissière compte tenu de la détérioration de la situation financière au niveau national.
- Poursuivre avec Laval Agglomération la recherche dynamique de recettes foncières industrielles supplémentaires au travers du développement des entreprises (extensions, créations...).
- Maintenir les taux de notre foncier bâti pour conserver notre attractivité.

#### Nos leviers

- 1 Suivre le développement industriel source de TFB malgré une dynamique moindre que par le passé du fait de la réforme de la baisse des impôts de production.
- 2 Maitriser les charges de fonctionnement & leur évolution par rapport à celle des recettes
- 3 Planifier nos investissements au regard de notre capacité d'autofinancement, des dépenses récurrentes, de l'évolution de notre dette & de l'opportunité d'octroi de subventions.
- 4 Optimiser la recherche de subventions pour financer nos projets d'investissements
- 5 Poursuivre un développement maitrisé et régulier de nos zones d'habitat
- 6 En cas de besoin agir sur le taux du foncier Bâti qui reste désormais notre seul moyen d'action en matière de contributions directes